blèmes des personnes âgées et d'autres programmes qui touchent toute la population mais sont extrêmement importants pour les personnes âgées, comme par exemple les soins à domicile, les abris de jour, les centres communautaires, etc.

Certains problèmes de vieillissement comme, par exemple,

1. la prévention des maladies et la détérioration de la santé chez les personnes âgées et

2. la réadaptation des personnes âgées

sont considérés comme des questions prioritaires pour le Programme des subventions nationales à la santé.[1]

Recommandation 90

Que dans toutes les municipalités et autres régions municipales en cause, sur l'initiative des pouvoirs publics, et décentralisé, on établisse un organisme officiel d'organisation et de coordination dont le rôle sera de prévoir des programmes, des installations et des services pour aider les personnes âgées, et que cet organisme s'occupe non seulement de la santé et du bien-être des intéressés, mais aussi tout ce qui concerne l'habitation, l'emploi, l'instruction et les loisirs.

SUITE DONNÉE

Une étude effectuée dans dix municipalités de taille diverses dans toutes les parties du Canada révèle que les groupements municipaux de coordination et de planification s'occupent de l'essentiel de la population plutôt que d'une partie à la fois. Cependant protecteur urbain en son genre, le Community Care Services (Metropolitan Toronto) Incorporated (1961) assure une organisation et une administration coordonnée des ressources axées sur l'aide aux personnes âgées, handicapées, chroniquement malades et en convalescence. La ville de Pembroke a adopté une subvention du Programme des initiatives locales à la création de la Pembroke and Area Community Service Corporation, organisme qui voit à assurer les besoins des personnes âgées de la région. Au Québec, les municipalités ne s'intéressent qu'aux loisirs et à la culture, la province veillant à répondre aux autres besoins.

Recommandation 91

Que les gouvernements provinciaux en chargent d'établir des programmes d'organisation et de coordination des programmes d'aide aux personnes âgées qui relèvent de leur compétence et que dans l'étude de cette recommandation, l'on tienne compte des suggestions contenues dans les rapports de la Saskatchewan et de l'Ontario.

SUITE DONNÉE

Les gouvernements de six provinces ont confié à des directions ou divisions distinctes le soin de s'occuper des problèmes des personnes âgées (Colombie-Britannique, Saskatchewan, Terre-Neuve, Ontario, Québec et Île-du-Prince-Édouard). Les suggestions contenues dans les rapports de la Saskatchewan et de l'Ontario n'ont pas été mises en œuvre.

---

(1) Canada, Santé et Bien-être social Canada, «Annuaire et prévisions des dépenses sur les aspects économiques et sociaux du Canada au Canada, 1971, 1972.

(2) Canada, Santé et Bien-être social Canada, Lettre du 8 août 1972.